



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
19 SEPTEMBRE 2017**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
M. A. CHARVET, Vice-Président
M. R. PARTY, Secrétaire
Mmes M. CONRAD et C. DUBELLY HATINGUAIS
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, F. MERLON, P. MEYLAN, O. OBERSON et
B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. R. HUGON, Adjoint
M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉE** : Mme M. GAY

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Démission de Mme Valérie Moron

Mme la Présidente regrette de devoir confirmer la démission au 28 août 2017 de **Mme Moron**, Conseillère municipale et la remercie pour son dévouement et son investissement lors de ses mandats.

b) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 29 juin 2017, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition aux décisions rendues le 21 juin dernier, soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet :

- de l'octroi en 2018, par le biais du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- de la participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus, pour un montant de CHF 670'000.--;

- au financement 2018, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- au financement 2018, par le biais du Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--;
- de la participation 2018 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.--;
- du financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- de la participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'000'000.--;
- de l'octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition.

Il est donc pris acte de ces décisions.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Promotions et 1^{er} Août 2017

M. Bouvier transmet que le message global reçu à la Commune était très positif et qu'elle a été régulièrement remerciée pour les structures installées lors de ces deux manifestations. Il rappelle qu'en effet, la mise en place des tables et la sono ont été revues. Cette nouvelle formule semble correspondre et être agréable pour tous, elle sera donc reconduite pour l'an prochain.

Le seul bémol concerne le manque de feu de joie à cause du réaménagement. Pour 2018, **M. Bouvier** pourrait envisager un feu d'un volume raisonnable, avec sable et gravier au sol (comme au Parc des Bastions) afin de ménager la pelouse.

Une suggestion lui est également parvenue d'inviter une personnalité pour le discours, les propositions des Conseillers(ères) municipaux(ales) sont donc les bienvenues.

b) Immeuble communal - route de Bellegarde 18, 20 et 22

M. Bouvier confirme que les travaux avancent bien malgré les deux mois de retard. Le gros œuvre est maintenant terminé. Une séance aura lieu la semaine prochaine en présence des architectes et de la Régie afin de mettre en place le début des locations. Il précise qu'il y aura 6 appartements de 4 pièces d'environ 75 à 80m².

Les membres du Conseil municipal aimeraient les visiter avant la mise en location.

c) Local des Jeunes

M. Bouvier indique que les jeunes peuvent désormais prendre possession du local à l'étage de la salle communale, les travaux de rénovation étant terminés comme convenu (le sol et la peinture ont été refaits).

M. Hugon ajoute que les activités en accueil libre avec la FASe (Nihed Tilouche) commenceront en octobre, 1 fois par semaine (jeudi de 16h30 à 19h30) dans un premier temps pour progressivement atteindre 2 fois par semaine. M. Tilouche a par ailleurs déjà commencé à travailler, en tant que TSHM, en attendant la disponibilité des locaux. Il indique également qu'une permanence sociale est programmée pour le mardi matin.

Chaque mois, une séance sera organisée pour faire le point, la prochaine étant fixée le 27 septembre à 20h00; **M. Hugon** convie les membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs qui souhaiteraient y assister.

Il indique également qu'il a demandé un rapport d'activité et une description précise des activités développées au sein du local des jeunes.

M. Bouvier poursuit en expliquant que le local dévolu à l'association de la Jeunesse de Chancy, doit être libéré pour le 20 octobre 2017, que les travaux débuteront le 23 octobre et qu'il devrait donc pouvoir être mis à disposition pour la fin du mois. Il précise toutefois que la convention doit encore être signée.

Il remercie la Jeunesse de Chancy, particulièrement active et investie lors du montage du village Far West ainsi que pendant la manifestation.

d) Douane de Chancy II

M. Bouvier communique que différentes séances présidées par M. Barthassat ont eu lieu durant l'été en présence des autorités suisses et françaises impliquées. En résumé, tous constatent et approuvent la nécessité de diminuer le trafic pendulaire dans les 4 villages frontières (Avusy, Perly, Soral et Chancy). Des actions en ce sens pourraient démarrer début 2018 si le protocole établi est signé par toutes les parties.

e) Journée internationale à pied à l'école

M. Hugon annonce que cette manifestation, organisée conjointement par l'APE et la Mairie, se tiendra le vendredi 22 septembre. L'animation du cortège est menée par l'APE et les îlotiers de la police seront présents à la hauteur du Proxi. Il rappelle que le départ est fixé à 7h30 à la Voirie.

f) Journée propreté

M. Hugon signale que cet événement aura lieu le 4 novembre. Elle sera notamment animée par Eco-citoyen, société spécialisée dans la gestion de ce type de manifestation.

M. Meylan précise que cette structure organise des semaines de valorisation des déchets en lien avec les écoles.

En outre, le brunch, exceptionnellement organisé le 5 novembre 2017 (au lieu du 29 octobre), accueillera dans ce cadre un artiste réalisant des objets d'art avec des matériaux de récupération, M. Palomo.

g) Création d'une association d'Aînés

M. Hugon rappelle que la première séance organisée par le CAD aura lieu le lundi 25 septembre à la salle communale et que les membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs sont invités pour servir lors de la verrée qui suivra.

h) Antenne de téléphonie mobile

M. Beuchat résume brièvement la situation.

La société Salt (précédemment Orange) essaie depuis des années d'implanter une antenne sur le territoire de Chancy. Une première proposition près du hangar route de Valleiry avait d'ailleurs été refusée à l'époque.

La demande d'autorisation actuelle, concernant la parcelle n° 3512, a fait l'objet d'un préavis défavorable de la Commune compte tenu de l'atteinte au paysage et de la proximité des habitations. Ceci étant, tous les services de l'Etat l'ont approuvée à l'exception de la CMNS qui ne s'est pas prononcée, considérant à tort que cette parcelle est en zone agricole alors qu'elle est partiellement en zone de développement. En outre, le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) s'est prononcé sur les valeurs d'émission de l'antenne même sans tenir compte du cumul avec les antennes environnantes (moins d'1 km). Ces deux axes vont être étudiés pour tenter un recours.

Il va sans dire que les voisins directs de la parcelle ne sont pas du tout satisfaits mais n'ont malheureusement transmis aucune observation durant l'enquête publique. Ils envisagent également de faire un recours en droit privé.

M. Beuchat, peu optimiste quant à l'aboutissement d'un recours de droit public, demande toutefois au Conseil municipal de se prononcer sur l'engagement d'un avocat.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Bono intervient et s'inquiète des implications, dans 2 ou 3 ans, liées au passage de la 4G à la 5G. Il suggère qu'un spécialiste technique apporte des précisions sur le rayonnement et la limite autorisée voire que ce dernier assiste l'avocat dans ses éventuelles démarches.

Après débats, il est finalement décidé, à l'unanimité soit par 10 oui, d'engager un montant approximatif de CHF 20'000.-- pour couvrir tant les frais d'avocat que les frais d'un spécialiste.

M. Meylan prendra contact avec un spécialiste et fera un retour rapide aux Conseillers(ères) municipaux(ales) compte tenu du délai de recours de 30 jours.

i) Gravières

M. Beuchat remémore aux membres du Conseil municipal avoir été approché il y a un peu plus d'un an par un graviériste, l'entreprise Sasso (voir PV n° 13/2016). Celle-ci est basée à Veyrier et exploite actuellement la petite gravière située sur la route de Chancy, à proximité du giratoire de Laconnex. Cette entreprise a démarché des propriétaires possédant des terrains sur le plateau de Chancy, entre le Rhône et la route de Chancy. A l'époque du premier contact, le projet incluait un ensemble de parcelles éloignées du village (vers le barrage) et dont l'exploitation était prévue sur une durée de 10 ans sans installation de traitement des graves.

Vu les impacts a priori gérables de ce projet de gravière, **M. Beuchat** s'était interrogé sur les contreparties pouvant en être retirées pour la Commune et les avait négociées avec le représentant de Sasso, à savoir :

- dans le cadre du projet de la zone de détente du Longet, une modification de la topographie du terrain sera nécessaire pour se prémunir de la montée éventuelle des eaux du Rhône, liée au projet de barrage de Conflan ainsi que pour créer un étang de baignade;
- la création d'une piste pour cycles et piétons afin de relier le village à la Laire le long de la route de Valleiry
- l'enterrement des lignes électriques aériennes traversant le plateau de Chancy (côté Rhône de la route de Chancy).

Par ailleurs ce projet de gravière engendrerait des rentrées directes d'environ CHF 300'000.-- pour les finances de la Commune puisque l'une des parcelles concernées est communale.

A l'occasion d'une nouvelle rencontre cet été, **M. Beuchat** a vite compris que l'appétit de l'exploitant était bien plus important qu'initialement indiqué. Le périmètre éventuel de la gravière s'étant étendu et la présence d'une installation de traitement des graves étant finalement jugée indispensable par Sasso.

M. Beuchat a consulté la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie et cette dernière s'est montrée clairement frileuse à ce projet. Il souhaiterait avoir l'avis du Conseil municipal à ce sujet.

Avant le vote, **M. Schopfer** attire l'attention sur les nuisances en cas de bise (forte dispersion de la poussière) et sur l'impact paysager important : l'exploitation serait la première chose que l'on verrait en arrivant sur Chancy.

Les membres du Conseil municipal s'opposent à la venue d'une gravière par 9 oui et 1 abstention.

M. Beuchat rebondit et fait le lien avec le projet de route d'évitement. Il rappelle en effet qu'une partie du territoire chancinois est en « zone gravière » mais ne peut être exploitée car il n'existe pas de desserte. La réalisation de la route d'évitement, certes abaisserait le trafic pendulaire en provenance de Valleiry (toujours pas Bellegarde), mais verrait l'exploitation de gravières devenir possible. Il faudra donc mettre des conditions cadre très strictes à cette route pour éviter de créer d'autres nuisances plus préjudiciables encore que les actuelles.

M. Meylan complète par la description des simulations effectuées sur la route d'évitement de Soral qui pourrait drainer une partie des véhicules traversant Chancy; le CEVA libèrerait également partiellement l'A40 (moins d'attente à la douane).

M. Bouvier signale toutefois que parallèlement, plus aucun kilomètre d'autoroute ne sera gratuit. Il faudrait donc au contraire craindre que les automobilistes ne quittent l'autoroute pour passer par les petites douanes afin de payer moins cher.

M. Cal Suarez suggère plutôt d'axer les démarches sur la création de belles chicanes, cassant le flux des voitures et rendant le trafic tellement pénible que plus personne ne souhaitera traverser Chancy.

La discussion se termine par un vote unanime quant à la nécessité de définir des critères stricts et impératifs si la route d'évitement devait voir le jour.

Concernant le PDCom, **M. Beuchat** mentionne qu'il faudra fixer deux séances avant Noël.

j) Centre du village

M. Beuchat revient sur le kiosque provisoire dont l'emplacement semble bien convenir à la population. A l'issue de ces 2 mois d'essai, opérés à l'aide d'infrastructures provisoires, force est de constater que l'exploitation n'est pas rentable dans le format actuel. L'an prochain, les gérants ne pourront à regret pas assurer une ouverture 7 jours sur 7 et vont cibler 4 jours dans la semaine, à savoir mercredi, vendredi, samedi et dimanche.

L'expérience de la mise en place du Petit Café a néanmoins été un succès selon une immense majorité de la population : l'établissement répond clairement à un besoin. Afin que le Petit Café puisse perdurer et être ouvert comme cet été, une infrastructure définitive « en dur » doit être construite.

Dans cette optique **M. Beuchat** a demandé aux gérants de fournir à la Commune les « plans idéaux » du futur Petit Café. Une piste à creuser pour attirer une clientèle supplémentaire serait que le Petit Café fasse également office de poste.

Concernant l'aménagement de la parcelle adjacente (terrain de foot), plusieurs membres du Conseil municipal suggèrent l'installation de jeux d'eau. **M. Merlon** cite notamment en exemple les aménagements spéciaux fait à Meyrin Village (sans bassin).

M. Party signale que le parking en herbe n'est pas pratique et que son revêtement pourrait être revu.

En ce qui concerne le secteur 2, **M. Beuchat** indique que les soumissions sont prêtes à être lancées. Il est entre autres prévu de mettre en valeur le revêtement de la place de la salle communale. Plusieurs variantes sont proposées, pavé béton, enrobé coloré ou granit pour des coûts oscillant entre CHF 530'000.-- et CHF 597'000.-- sachant que le budget voté s'élève à CHF 600'000.--.

M. Beuchat propose de renvoyer ces questions à la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie.

Le renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 10 oui.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative au projet de plan d'extraction n° PE02-2015, communes d'Avully, Avusy et Chancy, lieu-dit « Au Meuron », enquête publique n° SCG-22

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Beuchat donne quelques précisions sur la délibération comportant les modifications du projet initial, les remarques relatives au talus ayant été retenues.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

5. NOMINATION DES PRÉSIDENTS(ES) ET VICE-PRÉSIDENTS(ES) DES LOCAUX DE VOTE POUR 2018

Mme la Présidente soumet la liste pour les 4 mars, 15 avril, 6 mai, 10 juin, 23 septembre, 14 octobre et 25 novembre 2018, à savoir :

Présidente	:	Mme Valérie Froelicher
Suppléante de la Présidente	:	Mme Isabelle Giannattasio
Vice-Présidente	:	Mme Valérie Moron
Suppléante de la Vice-Présidente	:	Mme Sarah Terraneo

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Il est pris acte de ces nominations.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des bâtiments et travaux

M. Schopfer mentionne la prochaine séance qui se tiendra jeudi 21 septembre.

b) Commission des affaires sociales, sports et loisirs

Urban Training

M. Cal Suarez signale que demain a lieu la dernière séance d'Urban Training et que cette activité a remporté un vif succès.

Local 16 - 20 ans

M. Cal Suarez confirme la tenue de plusieurs séances constructives.

Architectures

Le projet « Miam » se poursuit avec succès.

Festival Country Chancy

Mme Dubelly Hatinguais rapporte que ce grand projet a bénéficié de décors majestueux fabriqués de toutes pièces par de petites mains. La Jeunesse de Chancy s'est particulièrement investie et elle relève tout spécialement l'engagement indéfectible de Sylvain Jaquier durant toute la durée du Festival, montage et démontage compris ! Elle lui adresse d'ailleurs un joli coup de chapeau !

Côté chiffres, cette première édition n'a pas remporté un franc succès, mais comme toujours, il faut un peu de temps pour assurer qu'un tel projet dégage des bénéfices. Un débriefing est prévu prochainement.

M. Bouvier remercie sincèrement l'ensemble des organisateurs et souhaite vivement que l'équipe reste motivée pour renouveler cette manifestation. Il l'encourage à reconduire cette fête en 2018, en tenant évidemment compte des remarques de cette première édition, car il souhaite réellement développer une manifestation annuelle unique dans le canton.

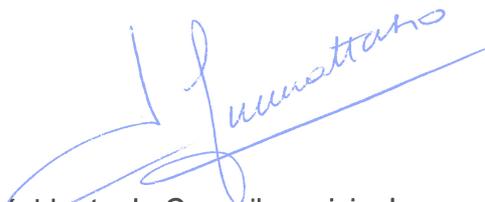
c) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Dubelly Hatinguais annonce que le ChancyLien est en relecture.

Jeudi 28 septembre 2017

M. Bouvier rappelle qu'à cette date une assemblée du PLR se tiendra à la salle communale et demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) peut y représenter la Commune, l'Exécutif ayant malheureusement dû décliner leur invitation, ses membres étant déjà retenus par d'autres obligations.

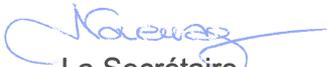
Mme la Présidente lève la séance à 21h55.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz